

Base Aérienne 123 – Élément Air Rattaché 279 de Châteaudun (28)
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Régularisation administrative d'installations de gestion de fin de vie des aéronefs et
des déchets associés

Partie 7 Cartes et Plans

Approuvé par	Christophe ROYER	Chef de projet	Po
Vérifié par	Alice ARNAC	Ingénieur Consultant MRI	
Rédigé par	Christophe ROYER	Ingénieur Consultant MRI	Po
	Nom et Prénom	Fonction	Date & Visa

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

Indice	Date	Modifications (raisons principales, paragraphes et pages concernés)	Rédacteur / Vérificateur
A	03/2017	Première diffusion	C. ROYER, E. VILLARET / Y. MARTEAU
B	07/2017	Seconde diffusion intégrant les remarques de l'armée de l'air	C. ROYER / Y. MARTEAU
C	05/2018	Reprise du dossier uniquement sur le projet de création d'installations de gestion de fin de vie des aéronefs et des déchets associés, consolidation en groupe de travail le 18/12/2017, complément avec les plans transmis le 02/02/2018 par THERA	C. ROYER, V. TELLIER / Y. MARTEAU
D	08/2018	Prise en compte des remarques de l'armée de l'air et consolidation en groupe de travail les 27 et 28/06/2018	C. ROYER / S. PRETTO
E	07/2020	Reprise du dossier suite à instruction externe et révision du projet	C. ROYER / A. ARNAC

Le 30 septembre 2020, Bertin Technologies a cédé son département Bertin Energie Environnement à Naldeo Technologies et Industries



DEVIENT >



SOMMAIRE

1. Objet du document	5
2. Annexes	6
Annexe 7 - 1 : Plan de situation (échelle 1/25 000).....	7
Annexe 7 - 2 : Plans des installations et de leurs abords (échelle 1/5 000).....	8
Annexe 7 - 3 : Demande de dérogation pour l'échelle des plans de la zone de Nivouville et de la piste allemande	9
Annexe 7 - 4 : Plans d'ensemble des installations – situation actuelle.....	10
Annexe 7 - 5 : Schéma des installations – situation future.....	11
Annexe 7 - 6 : plan des bassins versants	12
Annexe 7 - 7 : Documents photographiques.....	13

GLOSSAIRE

AEP	:	Alimentation en Eau Potable
BA	:	Base Aérienne
BT	:	Basse Tension
DDAE	:	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
EAR	:	Element Air Rattaché
Ecl	:	Eclairage
EP	:	Eau Pluviale
ESID	:	Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense
EU	:	Eau Usée
FC	:	Courants faibles
Fe	:	Fil d'eau (niveau d'eau)
G2D	:	Système de numérotation des bâtiments
HG	:	Hangarette (Abris avion)
HM, HSG	:	Hangar Métallique
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	:	Institut Géographique National
INC	:	Eau Incendie
NGF	:	Nivellement Général de la France
Pr	:	Profondeur
R	:	Radier (fond du regard)
SGA	:	Secrétariat Général pour l'Administration
SID	:	Service d'Infrastructure de la Défense
T ou TN	:	Terre ou Terre Naturelle (niveau du terrain)
USID	:	Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense

1. OBJET DU DOCUMENT

L'Élément Air Rattaché de Châteaudun (EAR 279) exerce, sous la responsabilité de la Base Aérienne d'Orléans Bricy (BA 123), des activités de préservation et de maintenance des aéronefs en service dans l'armée de l'air.

L'EAR 279 a été désignée en 2013 comme point de regroupement des aéronefs¹ qui sont retirés du service. Il exerce à ce titre des activités liées à la gestion de la fin de vie des aéronefs : la dépollution, l'entreposage, le démontage ou la découpe de matériels aéronautiques hors d'usage (aéronefs complets, moteurs, etc...), ainsi que la gestion des déchets générés, en l'occurrence des déchets dangereux, des déchets faiblement radioactifs et des déchets non dangereux. En l'absence de filière d'élimination, le ministère des Armées a décidé en 2011² que les déchets thoriés du matériel aéronautique de la défense seraient entreposés à Châteaudun en attendant une reprise par l'ANDRA à échéance post-2030.

En 2018, le ministère des Armées annonce la fermeture de l'EAR 279 en 2021³. Suite à cette décision, un transfert à moyen terme des déchets thoriés vers un autre site d'entreposage n'est pas exclu.

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) porte sur le projet de régularisation des installations de gestion de fin de vie des aéronefs, et des déchets associés. Les zones de Nivouville et du Poulmic, dans la partie sud du site, respectivement sur les communes de Châteaudun et de Villemaury, ainsi qu'un hangar situé à l'est de la Zone Technico-Opérationnelle (ZTO), sur la commune de Jallans (Eure-et-Loir), ont été retenus pour accueillir ces installations.

Le présent document constitue le recueil des plans réglementaires requis par l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement et la partie 7 du présent DDAE. Le jeu de plans à fournir dans le cadre du dossier est le suivant :

- ▶ **Carte 1/25 000^e** de localisation du site et du projet,
- ▶ **Plans d'ensemble à l'échelle 1/200^e** au minimum indiquant les dispositions projetées des installations ainsi que l'affectation des constructions et terrain avoisinants, et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration

Une demande de dérogation a été formulée pour fournir les plans de la zone de Nivouville et de la piste allemande à l'échelle 1/500^e. Compte tenu de l'évolution du dossier, l'échelle a également été contrainte à 1/650^e pour la piste allemande et à 1/300^e pour les hangarottes Poulmic. Ces changements d'échelle ne dégradent pas la lisibilité de ces plans.

Les éléments suivants non réglementaires sont ajoutés :

- ▶ Un **plan à l'échelle 1/5 000** des ICPE objet du dossier et de leurs abords,
- ▶ Un **plan présentant l'ensemble des bassins versants** sur lesquels sont implantées les installations concernées par le projet ;
- ▶ Des **documents photographiques** (vues et photographies aériennes) pour permettre une meilleure appréciation de l'environnement.

Toutes les pièces graphiques et la demande de dérogation sont données en annexe.

¹ Des trois armées et de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), selon le mandat 11215/DEF du 15 novembre 2013

² Décision 11319/DEF/CAB du 30 août 2011

³ Décision ministérielle n° 4952/DEF/CAB du 19 juillet 2018

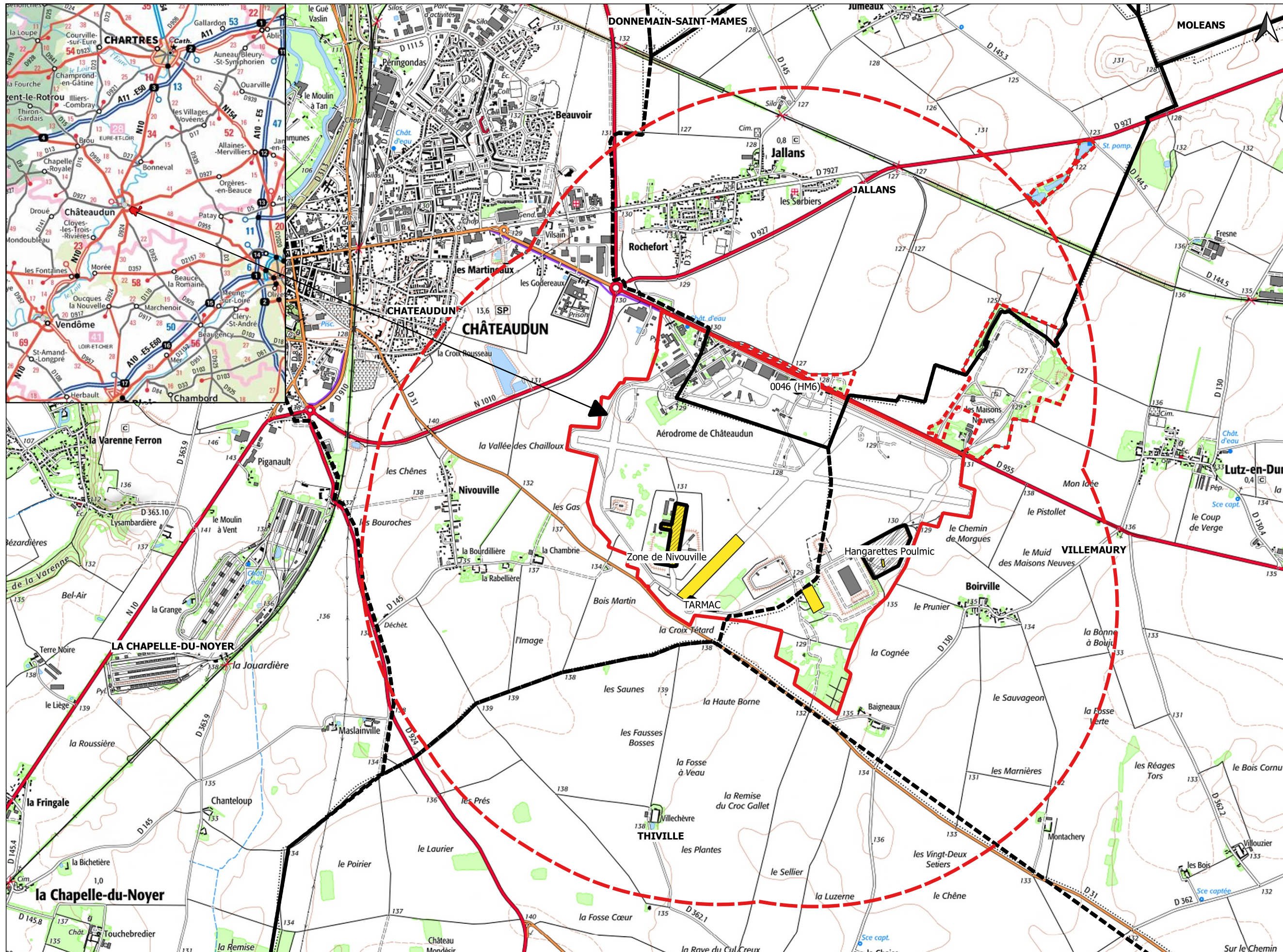
2. ANNEXES







Annexe 7 - 1 : Plan de situation (échelle 1/25 000).....	7
Annexe 7 - 2 : Plans des installations et de leurs abords (échelle 1/5 000).....	8
Annexe 7 - 3 : Demande de dérogation pour l'échelle des plans de la zone de Nivouville et de la piste allemande	9
Annexe 7 - 4 : Plans d'ensemble des installations – situation actuelle.....	10
Annexe 7 - 5 : Schéma des installations – situation future.....	11
Annexe 7 - 6 : plan des bassins versants	12
Annexe 7 - 7 : Documents photographiques.....	13

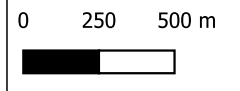


Annexe 7 - 1 : Plan de situation (échelle 1/25 000)

(1 page – format A3)



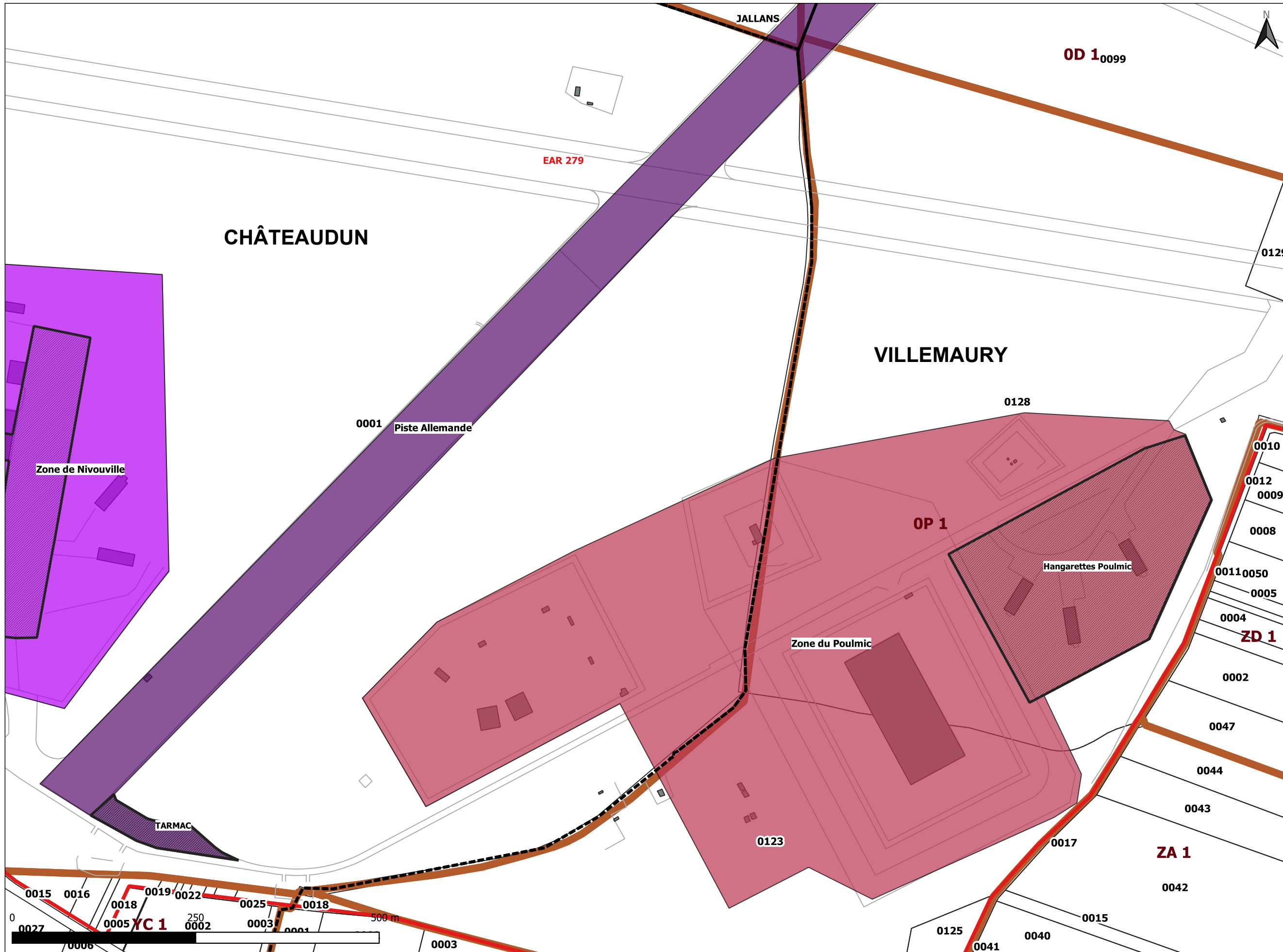
-  Limites communales
- Projet
 -  Localisation
 -  ICPE concernées (rub. 2712, 2797 et 1716)
 -  Rayon d'affichage (2km rub. 2712 & 1716, 1km rub. 2797)
- Limites de l'EAR 279
 -  Annexes
 -  Emprise militaire






Annexe 7 - 2 : Plans des installations et de leurs abords (échelle 1/5 000)

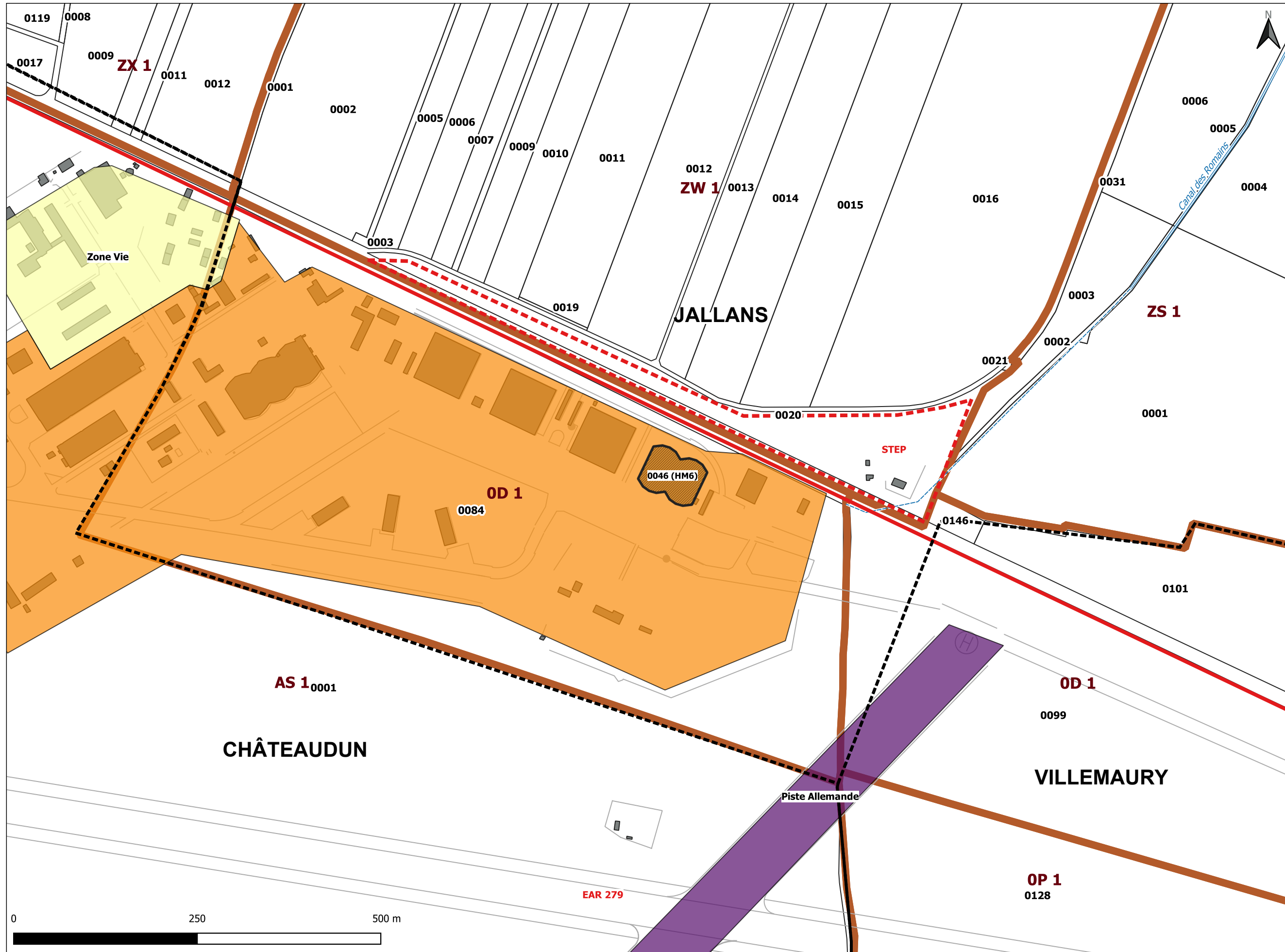
- ▶ Zone de Nivouville & Piste Allemande
- ▶ Piste Allemande & Zone Poulmic / Hangarettes 0086 et 0087 (HG7 et 8)
- ▶ Zone Technico-Opérationnelle Est / Hangar 0046 (HM6)





(3 pages – format A3)

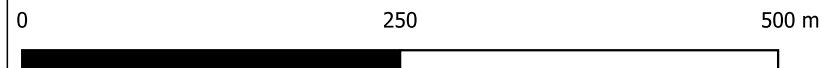


-  Limites communales
- Projet**
-  Localisation
- Limites de l'EAR 279**
-  Annexes
-  Emprise militaire
- Zones**
-  Piste Allemande
-  Zone de Nivouville
-  Zone du Poulmic
-  Zone Technico-Opérationnelle
-  Zone Vie
- Réseau hydrographique**
-  Plan d'eau
- Cours d'eau**
-  Canal
-  Canalisation
-  Cours d'eau
- Cadastré**
-  Division Cadastre
-  Bâtiments
-  Parcelle Cadastre

Plan Cadastral 1/5000 - Hangar 0046 (HM 6) / Zone Technico-Opérationnelle



-  Limites communales
- Projet**
-  Localisation
- Limites de l'EAR 279**
-  Annexes
-  Emprise militaire
- Zones**
-  Piste Allemande
-  Zone de Nivouville
-  Zone du Poulmic
-  Zone Technico-Opérationnelle
-  Zone Vie
- Réseau hydrographique**
-  Plan d'eau
- Cours d'eau**
-  Canal
-  Canalisation
-  Cours d'eau
- Cadastr**
-  Division Cadastre
-  Bâtiments
-  Parcelle Cadastre



Annexe 7 - 3 : Demande de dérogation pour l'échelle des plans de la zone de Nivouville et de la piste allemande

Une dérogation a été formulée pour fournir les plans de la zone de Nivouville et de la piste allemande à l'échelle 1/500^e.

(1 page – format A4)

MINISTÈRE DES ARMÉES



BASE AERIEENNE 123
COMMANDANT PAOLI

ÉLÉMENT AIR RATTACHÉ
279 CHATEAUDUN

Commandement

Dossier suivi par :
adjudant-chef Ghislaine Servoin

Châteaudun, le 16 AOUT 2017

N° 428 /ARM/BA123/EAR279/CDT

Le colonel Cédric Colardelle
commandant la base aérienne 123.

45143 Bricy Cedex

à

Monsieur Frédéric Aubry
Inspection de l'environnement des
installations classées défense
60 Boulevard du Général Martial Valin
CS21623

75509 Paris 15 cedex

OBJET : dossier de demande d'autorisation environnementale pour
l'EAR 279 Châteaudun.

RÉFÉRENCE : article R. 512-6 du Code de l'environnement.

Monsieur l'ingénieur en chef,

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'environnement, une échelle 1/200^{ème} est requise sur le plan réglementaire. Compte tenu du nombre d'éléments à faire figurer sur le plan, cette échelle n'est pas adaptée pour les installations de Nivouville et de la piste allemande. Pour ces raisons, l'exploitant sollicite une dérogation pour faire figurer ces éléments sur un plan au 1/500^{ème} pour les deux installations concernées.


Je vous prie d'agréer l'expression de ma sincère considération.




Annexe 7 - 4 : Plans d'ensemble des installations – situation actuelle

- ▶ Zone de Nivouville – échelle 1/500
- ▶ Piste allemande – échelle 1/600
- ▶ Hangarettes 0086 et 0087 (HG 7 et 8 – Zone Poulmic) – échelle 1/300
- ▶ Hangar 0046 (HM6 – Zone Technico-Opérationnelle) – échelle 1/200

(4 pages – format A0)





LEGENDE

Assainissement	Eaux usées	Eaux usées PVC	EU Refoulement	Réseau Haute Tension	Réseau Base Tension	Réseau Incendie	Réseau Pneumatique	Réseau Éclairage	Réseau Fibre Optique	LIMITES DES ICPE	ZONE DES 35 METRES	
Eaux pluviales	Eaux pluviales BETON	Eaux pluviales PVC	Boîte de branchement 40x40	Boîte de branchement 50x50	Boîte de branchement 60x60	Regard de visite carré 600	Regard de visite diamètre 800	Tampon EU	Unitaire	Boîte de branchement 30x30	Boîte de branchement 60x60	Grille rectangulaire 700
Chambre de Tirage Type K1C	Chambre de Tirage Type K2C	Chambre de Tirage Type K3C	Chambre de Tirage Type LOT	Chambre de Tirage Type L1T	Chambre de Tirage Type L2T	Chambre de Tirage Type L3T	Chambre de Tirage Type L4T	Chambre de Tirage Type L5T	Chambre de Tirage Type L6T			

ARMÉE DE L'AIR

Département de l'Eure et Loir (28)
Commune de CHÂTEAUDUN
Base Aérienne 123 - Élément Air Rattaché 279

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Régularisation d'installations de gestion de fin de vie
des aéronés et des déchets associés

PLAN D'ENSEMBLE ICPE

PISTE ALLEMANDE
Echelle 1/650 - Format A0

Coordonnées LAMBERT II Nivellement NGF (RAF29)

2/4	Reprise complète DDAE vE - CRa (Bertin T.)	07/07/20	G
N°	Modifications	Date	Indice

NGAR HM 5

0046 HANGAR HM 6

0216

0045

519

518

535

LEGENDE

Assainissement		Réseau Haute Tension	
Eaux usées PVC	EU Robochement	Réseau Base Tension	Réseau Incendie
o - sortie	Boîte de branchement 40x40	Réseau Pneumatique	Réseau Éclairage
o - allée	Boîte de branchement 50x50	Réseau Fibre Optique	LIMITES DES ICPE
o	Boîte de branchement 60x60		ZONE DES 55 METRES
o	Regard de visite carré 800		
o	Regard de visite diamètre 800		
o	Tampon EU		
o	Unitaire		
o	Unitaire		
o	Boîte de branchement 30x30	Chambre de Tirage Type K1C	
o	Boîte de branchement 60x60	Chambre de Tirage Type K2C	
o	Grille rectangulaire 700	Chambre de Tirage Type K3C	
Eaux pluviales		Chambre de Tirage Type LOT	
Eaux pluviales BÉTON	Eaux pluviales PVC	Chambre de Tirage Type L1T	
o - sortie	Boîte de branchement 50x50-EP	Chambre de Tirage Type L2T	
o - allée	Boîte de branchement 60x60-EP	Chambre de Tirage Type L3T	
o	Grille rectangulaire 400	Chambre de Tirage Type L4T	
o	Grille rectangulaire 600	Chambre de Tirage Type L5T	
o	Grille rectangulaire 700	Chambre de Tirage Type L6T	
o	Regard avant		
o	Regard de visite carré 1000		
o	Regard de visite carré 800		
o	Regard de visite diamètre 800		
o	Tampon EP		

ARMÉE DE L'AIR

Département de l'Eure et Loir (28)
Commune de JALLANS

Base Aérienne 123 - Elément Air Rattaché 279

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Régularisation d'installations de gestion de fin de vie
des aéronefs et des déchets associés

PLAN D'ENSEMBLE ICPE

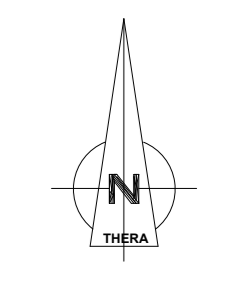
HANGAR 0046 (HM 6)
Echelle 1/200 - Format A0

Coordonnées LAMBERT II Nivellement NGF (RAF09)

N°	Reprise complète DDAE vE - CRo (Bertin T.)	07/07/20	G
N°	Modifications		



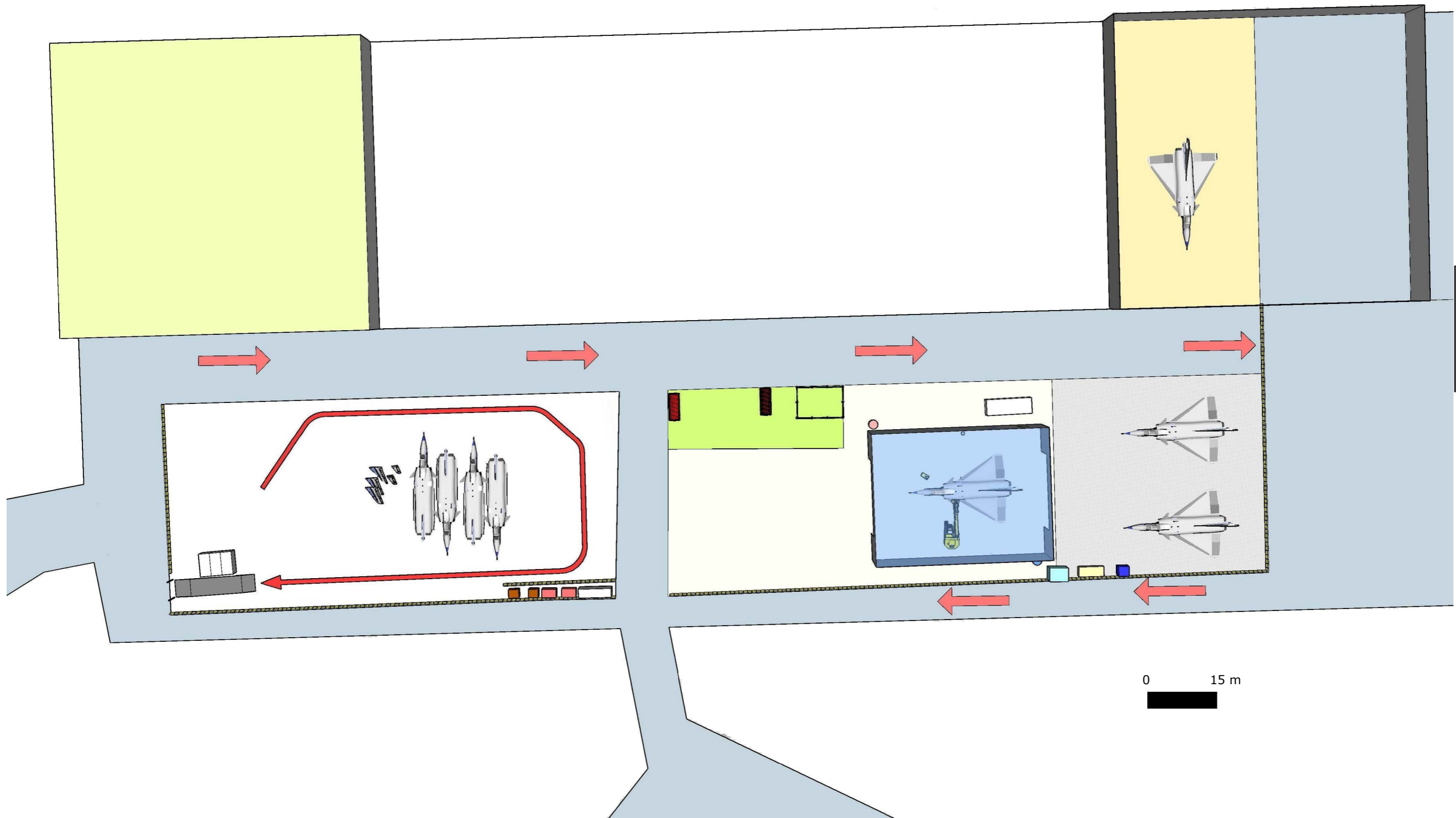
8 80 m3



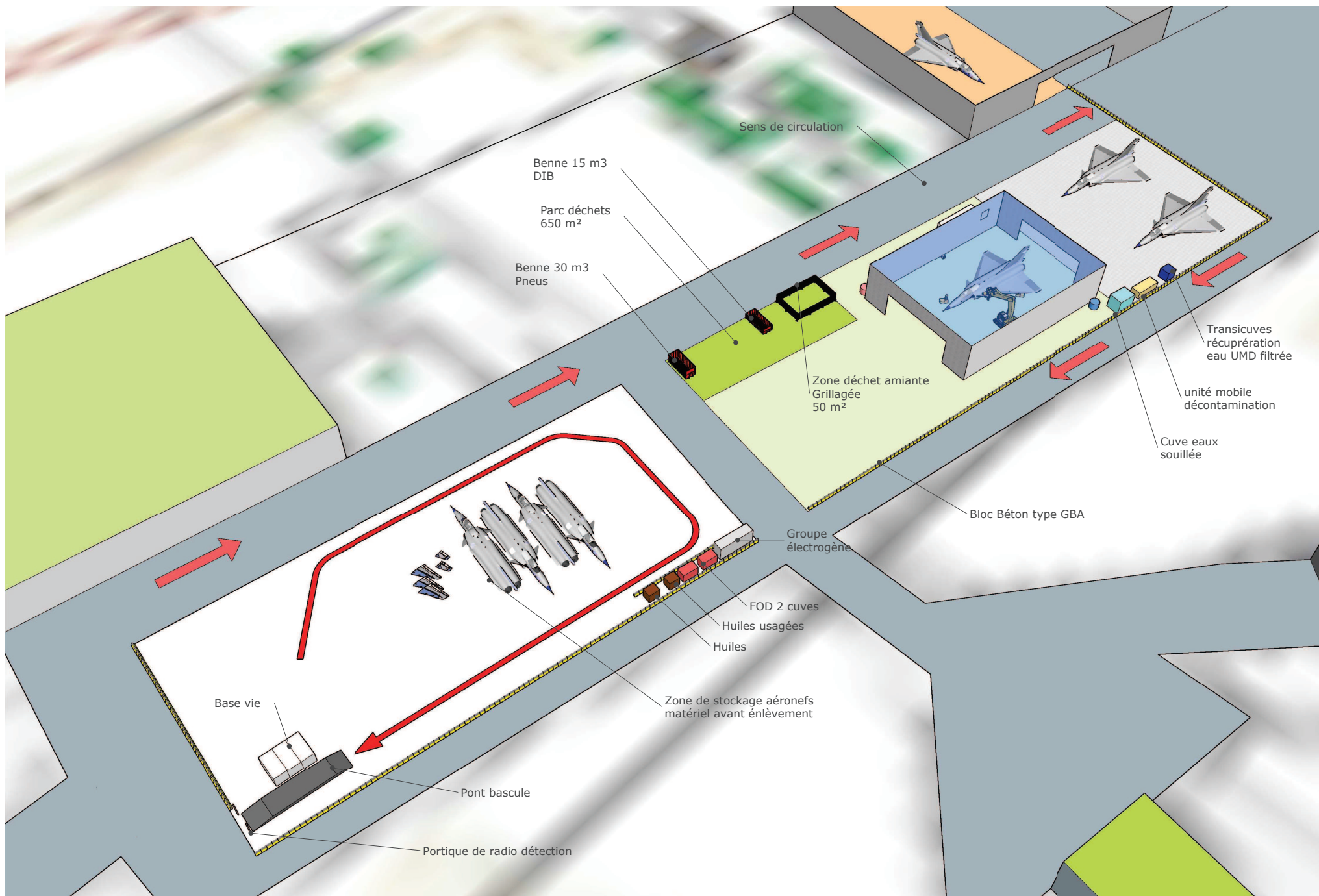
Annexe 7 - 5 : Schéma des installations – situation future

- ▶ Zone de Nivouville – 2 pages

(2 pages – format A4)



VUE EN PLAN

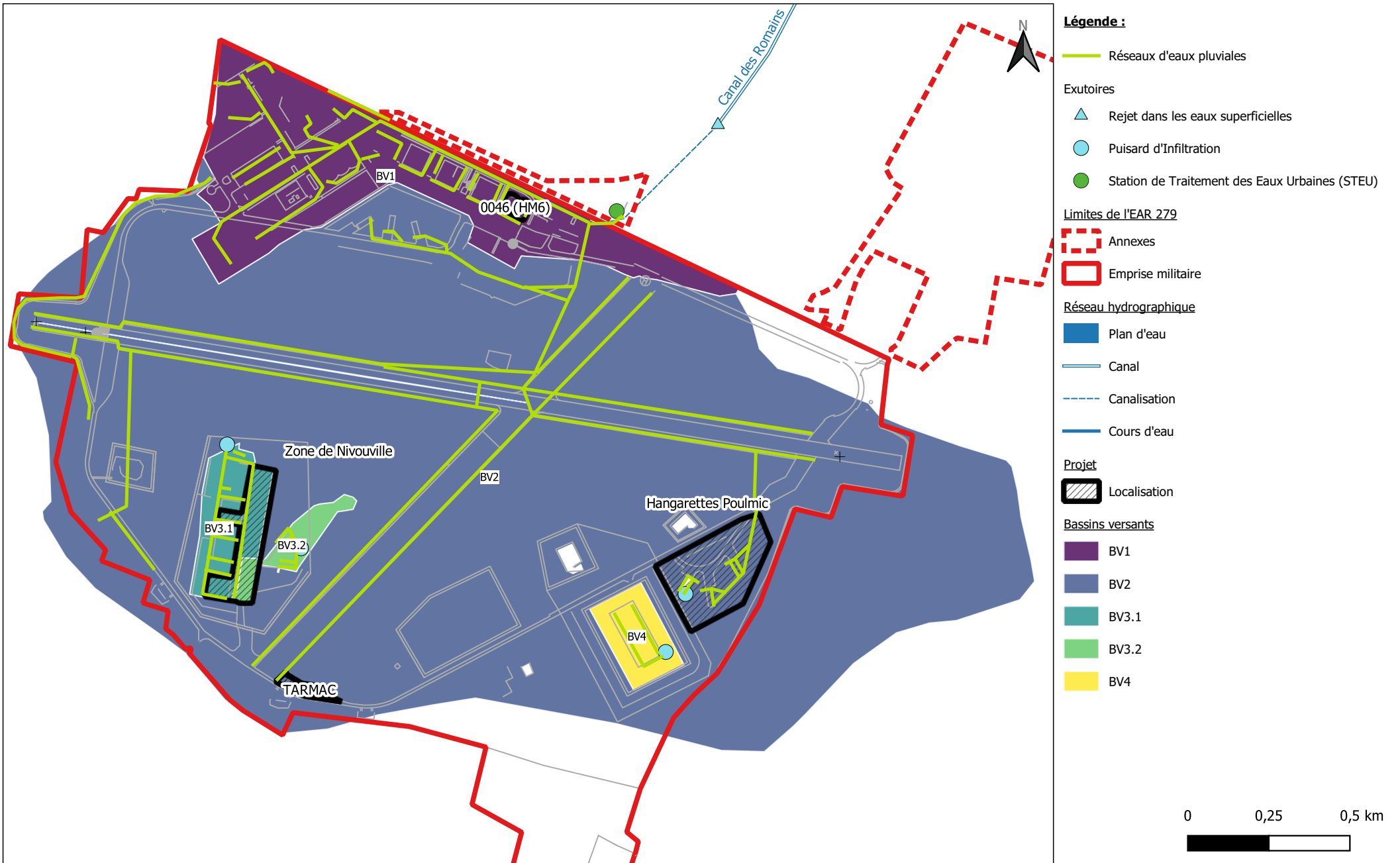




Annexe 7 - 6 : plan des bassins versants

(1 page A4)

Bassins versants



Annexe 7 - 7 : Documents photographiques

Les vues et photographies aériennes ci-après permettent une meilleure appréciation de l'environnement où est implanté le projet.

Figure 1 : Vue aérienne de la Zone Nivouville depuis le sud-ouest [photo armée de l'air].....	14
Figure 2 : Vue aérienne de la Zone Nivouville depuis le sud-est [photo armée de l'air].....	15
Figure 3 : Vue aérienne de la piste allemande depuis le sud [photo armée de l'air].....	16
Figure 4 : vue extérieur de la hangarette 0086 (HG 7) depuis le nord-est [photo ESID].....	17
Figure 5 : vue extérieur de la hangarette 0086 (HG 7) depuis le sud-ouest [photo ESID]	17
Figure 6 : vue intérieure de la hangarette 0086 (HG 7) [photo ESID].....	18
Figure 7 : vue intérieure d'une barrière amovible équipant la hangarette 0086 (HG 7) [photo ESID].....	18



© J. FREREJEAN/Armée de l'air

Figure 1 : Vue aérienne de la Zone Nivouville depuis le sud-ouest [photo armée de l'air]

EAR 279 de Châteaudun - DDAE
Partie 7 – Cartes et Plans



Réf. : 007443-022-DE007-E
Page 14/18 (hors annexes)



Figure 2 : Vue aérienne de la Zone Nivouville depuis le sud-est [photo armée de l'air]

EAR 279 de Châteaudun - DDAE
Partie 7 – Cartes et Plans



Réf. : 007443-022-DE007-E
Page 15/18 (hors annexes)



Figure 3 : Vue aérienne de la piste allemande depuis le sud [photo armée de l'air]



Figure 4 : vue extérieur de la hangarettte 0086 (HG 7) depuis le nord-est [photo ESID]



Figure 5 : vue extérieur de la hangarettte 0086 (HG 7) depuis le sud-ouest [photo ESID]



Figure 6 : vue intérieure de la hangarette 0086 (HG 7) [photo ESID]



Figure 7 : vue intérieure d'une barrière amovible équipant la hangarette 0086 (HG 7) [photo ESID]